



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 08 février 2024

**Présents :**

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

**Absents :**

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

**Pouvoirs :**

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

**Représentés :**

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

**N° DEL20240215-025**

**APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LA PROPRIETE FORESTIERE COMMUNAUTAIRE**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la commande publique,  
VU le code Forestier et notamment son article D 214-21 ;



Considérant que la Communauté de Communes du Pays Tarusate recevra désormais chaque année, en application de l'article D 214-21 du Code forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine foncier communal par l'ONF.

Considérant que le programme d'actions pour l'année 2024 a été réceptionné le 5 février 2024,

Monsieur le Vice-président rappelle que la propriété communautaire est désormais rattachée au régime forestier. A ce titre, l'ONF a récemment fait parvenir un programme de travaux à réaliser sur l'année 2024.

Il consiste en :

- des travaux sylvicoles à Beylongue (5,27ha) , Laluque (10,63ha) et Pontonx (7,56ha) : débroussaillage avant plantation EA (PM) ; 2 passages 1 interligne sur 2;
- des travaux de création d'un passage busé à Beylongue

Le montant total de ces prestations s'élève à : 3 046 € HT.

L'ONF est rémunérée en tant qu'assistant technique à donner d'ordre (ATDO) à hauteur de 365,52 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

L'approbation du programme des travaux dans la forêt communautaire pour 2024.

**ARTICLE 2 -**

L'autorisation donnée à Monsieur le Président pour passer cette commande auprès de l'ONF et signer toutes pièces en rapport.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL